



Agence publicité immobilière

Par **criquwi**, le **30/05/2014** à **17:13**

Bonjour

je suis agent agent mandataire immobilier je travaille essentiellement en milieu rural, la plus part des villages ou je capte des maisons à vendre ont moins de 1000 habitants, il est donc très facile pour tout un chacun de retrouver grâce au photos, les maisons sans en avoir l'adresse précise. les risques de cambriolage des biens sont fréquents surtout si cela sont quelques fois inhabités et cela se voit sur les photos d'intérieurs.

Je suis donc dans l'obligation de publier mes biens dans un village plus peuplé qui se trouve à proximité des autres petits villages, afin d'empêcher des inconnus de le localiser cependant dans mes descriptifs d'annonces, je le stipule en mettant à x km de tel ou tel village.

Je tiens à préciser que chaque document administratif, mandat bon de visite, offre d'achat et compromis de vente sont eux avec l'adresse précise du bien, de sorte qu'il ne peut, pour un clients visiteurs ou acquéreurs, n'y avoir aucun doute quand à la localisation du bien.

ceci étant dit,

je voudrais savoir si le fait de mettre en publication sur un autre village un bien immobilier que j'ai en mandat de vente et en accord avec mon client vendeur, peut être considéré comme une tromperie, ou une escroquerie, ou autre chose, et est ce que cette infraction si s'en est une est susceptible de générer une peine de prison et ou amende.

Pour info, d'autres agences et pas des moindres vont même jusqu'à publier le même bien sur 3 villes ou villages différents, ce qui n'est pas mon cas.